



Ce bulletin est une synthèse des principales informations déjà diffusées sur les médias numériques (site internet, application mobile citoyenne, Facebook, liste de distribution hebdomadaire par mail, panneaux lumineux).

Elections municipales – procurations

Les élections municipales se tiendront en France les dimanches 15 mars, pour le premier tour, et 22 mars 2026, en cas de second tour. Si vous ne pouvez pas vous rendre aux urnes, la procuration de vote vous permet de confier votre bulletin à une personne de confiance.

Qui peut voter à votre place ?

Vous désignez librement un mandataire, c'est-à-dire n'importe quel électeur inscrit sur les listes électorales françaises, même s'il habite une autre commune. Le jour du scrutin, il devra se rendre dans votre bureau de vote à Roquettes. À noter : un même mandataire ne peut détenir qu'une seule procuration.

Comment faire sa demande ?

- Option 1 – 100 % en ligne, sans déplacement. Si vous possédez une carte d'identité au format carte bancaire (délivrée depuis 2021) et une identité numérique certifiée via l'application France Identité, la démarche est entièrement dématérialisée sur maprocuration.gouv.fr.
- Option 2 – En ligne puis validation physique. Sans identité numérique certifiée, initiez votre demande sur maprocuration.gouv.fr, puis présentez-vous muni(e) de votre pièce d'identité dans une brigade de gendarmerie, un commissariat de police ou un tribunal judiciaire pour la valider.
- Option 3 – Par formulaire CERFA. Téléchargez le formulaire sur service-public.fr ou récupérez-le directement à la gendarmerie puis déposez-le en vous munissant de votre pièce d'identité.

Quand faire sa demande ?

Dès maintenant.

Il est fortement conseillé d'anticiper afin de garantir l'enregistrement administratif de votre demande.

Et si finalement vous êtes disponible le jour J ? Pas de problème : il vous suffit de vous présenter à votre bureau de vote avant que votre mandataire n'ait voté à votre place, et de le prévenir.

Formations aux premiers secours

Face aux situations d'urgence du quotidien, savoir réagir rapidement peut faire toute la différence. La municipalité propose deux nouvelles sessions de formation aux Premiers Secours, ouvertes à toutes les Roquettoises et tous les Roquettois.

- Samedi 28 février : <https://www.roquettes.fr/agenda/formation-aux-premiers-secours-28-fevrier/>
- Samedi 7 mars : <https://www.roquettes.fr/agenda/formation-aux-premiers-secours-7-mars/>

Lieu : Le Château — **Horaires :** journée complète, 9h-18h — Repas pris en commun le midi

Ces journées permettront d'acquérir les gestes essentiels face aux situations d'urgence : malaise, perte de connaissance, arrêt cardiaque, étouffement, hémorragie...

Le nombre de participants est limité à **10 personnes par session**. Inscription obligatoire (cf lien ci dessus).

Participation financière : La formation coûte 70 € par personne (repas inclus). La commune prend en charge 50 % : votre participation s'élève donc à **35 € par personne**, à régler en espèces ou par chèque à l'accueil de la Mairie au plus tard le vendredi précédant la session.

[Festiv'Roquettes] Week-end cinéma les 7 et 8 mars - séances gratuites !

Dans le cadre de Festiv'Roquettes, quatre films récents vous sont proposés **gratuitement** à l'Espace Jean Ferrat. Séances offertes par la municipalité, organisées par la section Cinéma du Foyer Rural.

- **Samedi 7 mars :** 14h00 : Avatar : de Feu et de Cendres, 20h30 : Marsupilami
- **Dimanche 8 mars :** 10h30 : Heidi et le lynx des montagnes, 17h00 : Les Enfants de la Résistance

Pré-inscription vivement recommandée via l'agenda du site : <https://www.roquettes.fr/agenda/>

[\[Modification trajet ramassage scolaire \(S9161\)\]](#)

Le Conseil Départemental nous demande de vous informer que la ligne S9161 de ramassage scolaire pour le collège Daniel Sorano est modifiée. Cette modification est applicable à compter du 9 mars 2026. Le réajustement concerne la prise en charge des élèves du 1er point arrêt du service, qui sera désormais réalisé à l'arrêt "AR Tisseo Eglise". Retrouvez sur <https://www.roquettes.fr/transports/> le nouveau trajet.

[Inscriptions école rentrée 2026](#)

Les inscriptions des nouveaux élèves pour la rentrée scolaire 2026/2027 sont ouvertes. Le dossier et la procédure à suivre sont disponibles sur ce lien : <https://www.roquettes.fr/enfance/>.

[Anthony Maurel, champion départemental de tir à l'arc](#)

Fin janvier se déroulait le Championnat Départemental de la Haute-Garonne de tir à l'arc en salle (18 mètres), une compétition très attendue par les archers du département. Parmi eux, Anthony MAUREL, Roquettois, s'est particulièrement illustré en décrochant le titre de champion départemental 2026. 🏹

Une performance marquante qui récompense un parcours construit avec patience et passion. Anthony a découvert le tir à l'arc en 2014 à Roquettes, son club de cœur, où il fait ses premiers pas grâce à son beau-frère Cyril, véritable déclencheur de cette aventure sportive. Depuis, les saisons se sont enchaînées, mêlant progression technique, travail mental et engagement constant à l'entraînement.

Toutes nos félicitations l'accompagnent !

[Stage de Yoga](#)

Le 11 avril 2026, de 9h30 à 12h00, un stage de yoga est organisé par la section Yoga du Foyer Rural.

Thème : « L'attention comme clé du yoga »

À travers une approche combinant postures, souffle et concentration, il vous sera proposé d'explorer :

- Les trois types d'attention
- Le lien entre regard, concentration, conscience et énergie
- La mise en place de notre intention majeure (sankalpa) pour 2026

Participation : 25 € - Inscription obligatoire. Places limitées.

Renseignements et inscription : Françoise Courdresses - fcourdresses@yahoo.fr.

[Travaux Enedis av. Vincent Auriol](#)

Des travaux d'alimentation électrique, menés par Enedis, se dérouleront au 2 bis avenue Vincent Auriol du lundi 23 mars au vendredi 3 avril. Pendant cette période, la circulation sera régulée par des feux tricolores, le stationnement dans la zone du chantier sera interdit et le dépassement seront interdits. Nous vous remercions de votre compréhension pour la gêne occasionnée et vous invitons à la plus grande prudence aux abords du chantier.

[Agenda des évènements](#)

Sam 28/02 – 09h00-18h00 : Formation aux Premiers Secours - Le Château

Sam 07/03 – 09h00-18h00 : Formation aux Premiers Secours - Le Château

Sam 07/03 – 14h00-17h15 : Cinéma Festiv'Roquettes - Avatar : de Feu et de Cendres - Espace Jean Ferrat

Sam 07/03 – 20h30-22h09 : Cinéma Festiv'Roquettes - Marsupilami - Espace Jean Ferrat

Dim 08/03 – 10h30-12h00 : Cinéma Festiv'Roquettes - Heidi et le lynx des montagnes - Espace Jean Ferrat

Dim 08/03 – 17h00-18h41 : Cinéma Festiv'Roquettes - Les Enfants de la Résistance - Espace Jean Ferrat

Dim 15/03 – 8h00-18h00 : élections municipales, 1^{er} tour

Mar 17/03 – 20h30-22h00 : Café littéraire - Médiathèque

Ven 20/03 – 20h00-21h30 : Soirée jeux de société - Médiathèque (sur inscription site médiathèque)

Sam 21/03 – 10h30-11h00 : Lire et faire lire - Médiathèque

Dim 22/03 – 8h00-18h00 : élections municipales, 2^e tour (note: sa tenue dépend de l'issue du 1^{er} tour)

Dim 29/03 – 15h00-17h00 : Master Zumba - Espace Jean Ferrat

[Collecte des déchets](#)

Encombrants: Mer 15/04 et 08/07.

[Permanences](#)

Élu de permanence (pour les urgences en dehors des horaires d'ouverture de la mairie) : 06 37 99 75 58

Service urbanisme : en Mairie, mardi 9h-12h, jeudi 9h-12h/14h-17h30, vendredi 9h-12h sans RDV. En dehors de ces jours de permanence, possibilité de prendre rendez-vous pour le mardi après-midi au 05.61.72.80.53.

CCAS : Mardis et jeudis 9h-12h et mercredis 14h-17h30 : sur rendez-vous <http://rdv.roquettes.fr>, mercredis 9h-12h: sans rendez-vous. Contacts : 05.61.72.80.52 (uniquement les jours de permanence), ccas@mairie-roquettes.fr.